

COMMUNE DE NEYRON



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 17 NOVEMBRE 2025 A 19H30**

Étaient présents : BOYET Jérôme, BRIERE Matthieu, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, MENUT Brigitte, PERINELLE Patricia, PISTIL Raymond.

Etaient absents : BOURGEOIS Rosaria, PAYRE Raphaël

Pouvoirs : DELACOURT Marc donne pouvoir à BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique donne pouvoir à FRANÇOIS Christine, NEDIALKOVA Krassi donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, HERVIS Jean-Pierre donne pouvoir à BOYET Jérôme, MARQUIS Gérard donne pouvoir à GRUFFAT Henri, QUEIREL Elodie donne pouvoir à PERINELLE Patricia, VERDENET Clotilde donne pouvoir à JULLIEN Valérie.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Patricia PERINELLE est désignée secrétaire de séance.

Christine FRANÇOIS, maire, procède à l'appel des présents et constate que 12 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

Madame la Maire déclare le conseil municipal ouvert (19h 32).

Madame la Maire fait lecture de l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du 6 octobre 2025

Madame la Maire demande s'il y a des questions, en l'absence de celles-ci, elle propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 06/10/2025 est voté par 14 voix pour et 5 abstentions.

2) Présentation du rapport d'activité CCMP de l'année 2024

19h36 : arrivée de Julien FAVREAU

19h38 : arrivée de Matthieu BRIERE

Jérôme BOYET demande pour quelles raisons il y a trois millions de différence pour le fonctionnement entre le tableau et le graphique.

Jean-Yves GIRARD explique que c'est ce qui était prévu et ce qui a été réalisé.

Henri GRUFFAT interroge sur la quantité des déchets (page 35 du rapport).

Christine FRANÇOIS explique qu'avec les nouvelles consignes de tri le volume des poubelles noires diminue.

Henri GRUFFAT propose d'inverser les tournées actuelles des poubelles noires (toutes les semaines) et jaunes (tous les 15 jours) car les poubelles jaunes sont plus remplies que les noires. Christine FRANÇOIS répond que la réglementation doit être appliquée pour réduire le volume des emballages, donc la CCMP n'a pas voulu augmenter la fréquence de la poubelle jaune. La CCMP développe le Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) : proposition d'exclure de la collecte les entreprises car cela pénalise le système et les mairies vont être facturées en fonction du nombre des poubelles possédées. A terme, cela se fera aussi pour les habitants.

Raymond PISTIL : il est important de sensibiliser les administrés sur le tri et il informe que les cartons mis au-dessus des poubelles ne sont pas pris.

Christine FRANÇOIS explique que les cartons ne sont pas acceptés dans le tri et doivent être portés à la déchèterie et qu'il existe un document / roulette expliquant le tri.

Jérôme Boyet demande si les poubelles enterrées ont été étudiées et où en est l'obligation des composteurs pour les collectifs.

Christine FRANÇOIS répond qu'il est obligatoire de séparer les déchets, la CCMP travaille avec OVADE, cela se fait mécaniquement et cela répond à cette obligation. Un test est réalisé à THIL et il existe la possibilité d'acheter des composteurs individuels.

Valérie JULLIEN demande s'il y aura un moyen de coercition pour faire respecter le futur Règlement local de la publicité intercommunal (RLPi).

Christine FRANÇOIS répond que oui, cela relève du pouvoir de police du maire.

Le conseil municipal a pris connaissance du rapport d'activité 2024 de la CCMP.

3) Autorisation d'occupation temporaire du domaine public – activité d'initiation au football pour enfants

Bruno LARIVE a été sollicité par un habitant de Miribel, éducateur sportif qui participe à l'encadrement de l'olympique lyonnais (OL) féminin. Il propose une initiation au foot pour les enfants de 3 à 6 ans. Il a commencé cette initiative à St Maurice de Beynost.

Il prend l'équivalent de la moitié d'un terrain de hand-ball, propose une séance de 45 minutes avec la présence des parents pour un coût de 5 € par enfant par séance sur l'ancien terrain de boules devant la salle polyvalente de Neyron.

Pour pérenniser cette activité, il est proposé de signer une convention.

Jean-Yves GIRARD demande quel est le statut de cette personne.

Bruno LARIVE répond qu'il est autoentrepreneur.

Jean-Yves GIRARD précise qu'il faut qu'il ait une bonne responsabilité civile.

Henri GRUFFAT indique que ce qui le gêne, c'est qu'il fasse payer la séance.

Bruno LARIVE répond que la somme est modique et que cela paie le matériel qu'il utilise. Il est passionné ; Ain sud foot et le club du Mas Rillier sont satisfaits car eux ne peuvent pas prendre les enfants en bas âge.

Christine FRANÇOIS ajoute qu'il s'agit d'une activité intéressante pour la commune.

Henri GRUFFAT pense que ce serait mieux si c'était une association.

Julien FAVREAU répond que c'est la même chose qu'un coach sportif ou un coach running.

Délibération votée à l'unanimité.

4) Adhésion à la convention de participation pour le risque « santé » souscrite par le Centre de Gestion de l'Ain et participation de la collectivité

Christine FRANÇOIS expose la participation obligatoire des communes à la mutuelle des agents, sur le même principe que la prévoyance qui a été mise en place en janvier 2025. APICIL a été retenue et la participation communale proposée, alignée sur les communes voisines, est de 20 € par mois par agent.

Trois formules de protection leur sont proposées : 46 €, 69 € et 91 € par mois et la commune verse 20 € quel que soit la formule.

Jean-Yves GIRARD demande si c'est une obligation pour le salarié.

Christine FRANÇOIS répond que l'adhésion à cette mutuelle n'est pas obligatoire.

Délibération votée à l'unanimité.

5) Réhabilitation Chemin du Mollet

Raymond PISTIL rappelle que cette délibération a été votée le 6 octobre et depuis des modifications au projet ont été apportées concernant l'augmentation du nombre de marches et leur revêtement. Le 20 octobre, il a envoyé un message pour exposer la problématique et avoir la certitude de ne pas avoir de glissement surtout pour des pentes de plus de 15 %.

Brunet TP a proposé de rajouter des marches pour diminuer la pente et garantir la fonctionnalité pour des pentes de moins de 15 %.

Ces modifications entraînent un surcroit de frais à engager et une mise à jour du plan de financement vous est proposé. Les travaux devraient s'achever dans deux ou trois semaines.

Délibération votée par 16 voix pour et 5 abstentions.

6) Garantie d'emprunt pour la construction de 4 logements sociaux locatifs sis résidence « Le Clos Sarrazin » 4 chemin de Sarrazin 3F IMMOBILIERE Rhône-Alpes

Christine FRANÇOIS explique que par délibération en date du 1 une garantie d'emprunt pour l'opération INOVEAM portée par Immobilière 3F. Il est proposé au conseil municipal de délibérer à nouveau pour mettre en cohérence le montant de la garantie d'emprunt et le contrat de prêt, une erreur de frappe ayant été constatée.

Délibération votée à l'unanimité.

7) Questions diverses

- Alliade habitat un projet de 34 logements, le promoteur souhaite déposer son permis en janvier 2026. Le projet se situe entre les deux PLU, une réunion est prévue avec le service instructeur et le bailleur avec la proposition de demandes de dérogation mineure. Le permis sera déposé soit en janvier soit en juin.
Concernant la révision du PLU en cours, la délibération d'arrêt du PLU sera proposée en décembre.
- Cure : le rdv avec l'architecte est repoussé au 24/11/25.

Prochain Conseil municipal le 18/12/2025.

Séance levée à 20h54

Fait à NEYRON le 17 novembre 2025

La Secrétaire,

Patricia PERINELLE

La Maire,

Christine FRANÇOIS

